

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 SEPTEMBRE 2023 à 19 heures**

Sous la présidence de Mr Dominique TURC, Maire,

Présents :

M.GIROD Pierre, Mme RIGHETTI Nathalie, M. GUINARD Jacques, Mme ECOFFARD Christelle, Adjoints.

M. COURAND Serge, M. DURAFOUR Jean-François, Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique, Mme SERRAVALLE Pascaline, Mme MANUEL Muriel.

Absents excusés :

Mme MERCIER Marie-Christine qui donne procuration à Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique,

M. BURDET Thibaut, qui donne procuration à M. COURAND Serge,

Mme VOILLAT Françoise qui donne procuration à Mme RIGHETTI Nathalie,

M. BORN Franck qui donne procuration à Mme MANUEL Muriel,

M. DAGALLIER Frédéric.

Mme GRENIER-CAUSSANEL Véronique a été élue secrétaire de séance.

Une minute de silence est observée en début de séance en l'hommage à Mme Natacha LORILLARD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la décision modificative ci-dessous indiquée :

Article	Désignation	DM n°1
615231	Dépense de fonctionnement	-3 700. 00€
6718	Dépense de fonctionnement	+ 700.00€
7392221	Dépense de fonctionnement	+ 3 000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Sollicite auprès du dispositif SYLV'ACCTES une subvention pour des travaux de jardinage prévus pour l'exercice 2023.

Ces travaux sont à effectuer sur une surface de 0.5 ha, pour un montant estimé à 7 531.36 € HT.

Sollicite une subvention au taux de 50% du plafond qui s'élève à 1750.00 €, soit d'un montant de **875 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte les termes de la convention partenariale entre la commune et Haut-Bugey Agglomération pour le déploiement des conseillers numériques France-Services, à condition que la participation de la commune de Saint Martin du Fresne n'excède pas 600.00€ par an.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer ladite convention l'ensemble des pièces constitutives du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Rend un avis favorable à la délimitation des voies rétablies dans le cadre de la Délimitation du Domaine Public Autoroutier Concédé de l'Autoroute A40, telle qu'elle figure au plan projet joint à la présente délibération.

Note que tous les frais inhérents à cette opération incomberont à la SAPRR.

Autorise Monsieur Le Maire ou son représentant à signer toutes pièces inhérentes aux remises de ces voies à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

Accepte l'acte d'engagement proposé par R.P.C, Restauration Pour Collectivités de MANZIAT (Ain), pour la fourniture et la livraison des repas à la cantine scolaire, avec un prix du repas fixé à 3.111€ TTC.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal est informé que :

- Le prochain conseil municipal aura lieu le mardi 07 novembre 2023 à 19h.
- La compensation genevoise pour l'année 2023 s'élève à 28 890.91 €.
- Nous allons prochainement lancer l'appel d'offre pour la démolition du bâtiment 29-31-33 Grande Rue.
- Nous avons reçu une demande de subvention de la part de l'association « Mémoire de la Déportation dans l'Ain », pour le financement du renouvellement des drapeaux de cérémonies des monuments à la mémoire des déportés. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain Conseil Municipal.
- Mme La Préfète a informé la commune qu'elle doit définir, avant fin décembre 2023, des zones d'accélération pour l'aménagement des installations de dispositifs d'énergies renouvelables.

Séance levée à 21h30

Le Maire,
M. Dominique TURC

